

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 14 novembre 2024

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Blanchet, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Choulet, Mme Ségura

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Dallier

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Filhol, M. Taïbi, M. Cranoly, Mme Pietri, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani

-----



## Délibération n° I du 14 novembre 2024

### SUBVENTIONS POUR LE SOUTIEN À L'ATTRACTIVITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA SEINE-SAINT-DENIS – CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les demandes de subvention,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis, au titre de l'organisation du forum Effervescence en 2024 ;
- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à la Chambre de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France au titre du label artisan du tourisme en 2024 ;
- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à l'association Club HD au titre de l'organisation du salon Satis en 2024 ;
- ALLOUE une subvention d'investissement de 4 000 euros au Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie ;
- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*